

LE CHANT GREGORIEN

 N se souvient du Bref adressé par Sa Sainteté Léon XIII, le 17 mai dernier, au Révérend Père abbé de Solesmes au sujet du chant grégorien, Bref dans lequel Sa Sainteté loue la supériorité de ce chant et en recommande la pratique. Quelques jours après cette promulgation, un éditeur français sollicitait de la cour de Rome un document permettant de publier ce même chant grégorien.

Voici le texte du rescrit que la Sacrée Congrégation des Rites a accordé à M. Ch. Poussièlgue, éditeur à Paris :

« SACRÉE CONGRÉGATION

DES RITES

Secrétariat

« Rome, 10 juillet.

« *A. M. Charles Poussièlgue,*
Paris.

« Très honoré monsieur,

• En réponse à la demande que vous avez présentée par l'entremise de M. Etienne Védie, et concernant une nouvelle édition du chant grégorien, la Sacrée Congrégation des Rites a déclaré que le privilège concédé à M.